

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 mars 2013 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Marie-Josée Beaupré, Nathalie Filion et messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé, Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8767-03-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8768-03-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points 11, 21 et 25 ainsi qu'avec l'ajout du point 62.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2013
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif du 12 février et du 6 mars 2013
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de février 2013
7. Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Mandat pour l'impression du guide relatif aux circuits d'autobus pour les étudiants du Cégep
10. Adoption du règlement 113-28 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la Municipalité régionale de comté Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 1
11. Dépôt des résultats de l'enquête à bord des autobus effectuée 27 septembre au 7 octobre 2012 - **Retiré**

12. Renouvellement de l'accès au programme de covoiturage
13. Achat d'équipements - Enregistrement des appels au service du transport en commun
14. Site internet de la MRC Les Moulins - Achat d'une banque d'heures
15. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d'abribus
16. Démantèlement de 3 abribus
17. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière –Livraison de trois (3) tirelires
18. Conceptions graphiques relatives à la promotion du transport collectif - Achat d'une banque d'heures
19. Impression de la publicité Éco-passe 2013
20. Publicité dans les journaux relative au vélo-bus
21. Campagne médiatique - Achat de stylos - **Retiré**
22. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 29 mars et 1^{er} avril 2013
23. Achat de panneaux d'arrêt d'autobus
24. Branchement électrique d'abribus
25. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2012, janvier, février et mars 2013) - **Retiré**
26. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 février au 15 mars 2013)
27. Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 24 au 26 avril 2013 à Lévis
28. Autorisation de paiement – Logiciel Parcours
29. Impression de billets pour le transport adapté
30. Demandes de dérogation
31. Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière le 20 mars 2013
32. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins – Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles COBAMIL
33. Renouvellement des inscriptions annuelles aux Tableaux de l'Ordre des Urbanistes du Québec, de l'Ordre des membres du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec
34. Formation continue de l'Ordre des Urbanistes du Québec concernant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*
35. Renouvellement de la cotisation de la MRC au Conseil de la Culture de Lanaudière

36. Colloque du printemps de L'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 24 au 26 avril 2013
37. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 24 au 26 avril 2013
38. Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne
39. Approbation du rapport 2012 relatif au *Programme d'aide financière aux MRC*
40. Demande à la Caisse Desjardins de Terrebonne d'augmenter la marge de crédit
41. Ajout au document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux*» des employés de la MRC Les Moulins
42. Confirmation de l'engagement d'une réceptionniste
43. Renouvellement du plan de service Acomba de la MRC Les Moulins
44. Délégation pour appel d'offres à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour le prochain contrat d'assurance collective (Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière)
45. Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du Fonds régional Lanaudière
46. Demande de commandite – 16^e édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière
47. Autorisation de paiement à Fiducie Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.) pour l'utilisation d'un terrain pour un abribus situé sur la rue Bohémier à Mascouche
48. Autorisation de paiement à la firme Optimum – Rachat de service et calcul des facteurs d'équivalence
49. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne
50. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution de la MRC Les Moulins aux factures d'honoraires relatives à la Table des préfets et abrogation de la résolution numéro 8749-02-13 concernant l'autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption d'une facture
51. Les Marchés moulinois 2013
52. Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière
53. Délégation de représentants de la MRC Les Moulins à la Table régionale sur l'énergie du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière
54. Résultats de la démarche de priorisation des projets concertés pour le territoire de la MRC Les Moulins, dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion social (PARSIS) de Lanaudière

55. Demande d'appui de Télévision Régionale des Moulins (TVRM)
56. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour de services professionnels d'ingénierie afin de faire réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau (Secteur Georges VI)
57. Résolution adoptant la grille de pondération de la MRC Les Moulins devant servir dans le cadre d'appel d'offres pour des services professionnels et abrogation de la résolution numéro 8519-09-12
58. Examen et approbation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-009 de la Ville de Terrebonne
59. Dépôt du procès-verbal de correction relatif à une modification au règlement numéro 129R relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente
60. Rapport du Comité d'aménagement
61. Gala des Excelsiors le 19 avril 2013
62. Autres sujets
- 62.1 Dépôt de l'étude d'opportunité transmise à la MRC Les Moulins par Tourisme des Moulins pour un Centre des Congrès
63. Période de questions
64. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8769-03-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2013

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8770-03-13 Dépôt du procès-verbal des séances du comité administratif du 12 février 2013 et du 6 mars 2013

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 12 février 2013 et le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 mars 2013 soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

8771-03-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 326 198,45\$ pour le mois de mars 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer mars 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-44 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 326 198,45\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8772-03-13 Liste des chèques émis au mois de février 2013

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2013 pour un montant de 2 216 508,36\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – février 2013* »).

ADOPTÉ

8773-03-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2013* »).

ADOPTÉ

8774-03-13 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport du 12 mars 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8775-03-13 Mandat pour l'impression du guide relatif aux circuits d'autobus pour les étudiants du Cégep

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'un guide relatif aux circuits d'autobus pour les étudiants du Cégep;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 7 mars 2013, de l'entreprise Datamark systems, au montant de 1 613,83\$, excluant les taxes, pour l'impression 2 200 guides;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 7 mars 2013, de l'entreprise Datamark Systems, soit et est retenue pour l'impression de 2 200 guides relatifs aux circuits d'autobus pour les étudiants du Cégep, au montant de 1 613,83\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par ladite entreprise et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-45 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 613,83\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8776-03-13 Adoption du règlement 113-28 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la Municipalité régionale de comté Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 1

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-28 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la Municipalité régionale de comté Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

8777-03-13 Renouvellement de l'accès au programme de covoiturage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragemontréal inc., la somme de 1 563,66\$, incluant les taxes, pour l'accès et la gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 janvier au 15 septembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-46 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 563,66\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8778-03-13 Achat d'équipements - Enregistrement des appels au service du transport en commun

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'équipement pour l'enregistrement des appels au service du transport en commun;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 26 février 2013, de l'entreprise NOVO Technologies, au montant de 271,00\$, excluant les taxes et la livraison, pour l'achat d'équipements pour l'enregistrement des appels au service du transport en commun ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, à l'entreprise NOVO Technologies, la somme de 271,00\$, excluant les taxes et la livraison, pour l'achat d'équipements pour l'enregistrement des appels au service du transport en commun, le tout conformément à la proposition datée du 26 février 2013 de ladite entreprise et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 271,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-47 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 271,00\$, excluant les taxes et la livraison, poste budgétaire 2390-340 « *Téléphone* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8779-03-13 Site internet de la MRC Les Moulins - Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière d'hébergement de son site internet ont augmenté depuis sa mise en opération;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Cybergénération datée du 4 mars 2013;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte le *Forfait 50* de l'entreprise Cybergénération proposant une banque de 50 heures, au montant de 4 995,00\$, excluant les taxes, et incluant les services détaillés sur l'offre de service datée du 4 mars 2013, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-48 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 995,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8780-03-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d’abribus

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8492-09-12, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l’acquisition de vingt-sept (27) abribus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1863, datée du 7 février 2013, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 3 672,06\$, incluant la TVQ, pour l’achat et l’installation de deux (2) abribus et la facture numéro 1864, datée du 12 février 2013, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 4 542,62\$, incluant la TVQ, pour l’achat et l’installation de trois (3) abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L’Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 3 672,06\$, incluant la TVQ, pour l’achat et l’installation de deux (2) abribus et la somme de 4 542,62\$, incluant la TVQ, pour l’achat et l’installation de trois (3) abribus, le tout conformément aux factures numéros 1863 et 1864, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-49 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 214,68\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8781-03-13 Démantèlement de 3 abribus

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de démanteler trois (3) abribus;

CONSIDÉRANT la proposition de l’entreprise Vitrierie Olympique Inc., au montant de 640,00\$, incluant les taxes, pour démanteler trois (3) abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition de l’entreprise Vitrierie Olympique et autorise le directeur général et secrétaire trésorier à faire démanteler trois (3) abribus, pour un montant total de 1 920,00\$, \$, incluant les taxes et à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-50 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 920,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8782-03-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière –Livraison de trois (3) tirelires

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8597-11-12, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de dix (10) tirelires;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1879, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 6 516,02\$, incluant la TVQ, pour l'achat et la livraison de trois (3) tirelires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 6 516,02\$, incluant la TVQ, pour l'achat et la livraison de trois (3) tirelires, le tout conformément à facture numéro 1879, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-51 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 516,02\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720 «*Acquisition de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-03-13 Conceptions graphiques relatives à la promotion du transport collectif - Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière de conceptions graphiques relatives à la promotion du transport collectif;

CONSIDÉRANT la soumission numéro S3584, de l'entreprise Triamedia, au montant de 7 600,00\$, excluant les taxes (soit un tarif horaire de 38,00\$), pour l'achat d'une banque de 200 heures devant servir à la conception d'outils de communication pour la promotion du transport collectif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro S3584, de l'entreprise Triamedia, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relativement à l'achat d'une banque de 200 heures devant servir à la conception d'outils de communication pour la promotion du transport collectif, au tarif horaire de 38,00\$ pour les heures utilisées, jusqu'à concurrence d'un montant de 7 600,00\$, excluant les taxes, et ce, sans obligation pour la MRC d'utiliser toutes la banque d'heures, le tout étant assujéti à la condition suivante :

- Pour chaque mandat de conception, l'entreprise Triamedia devra faire une proposition du nombre d'heures requises.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation des factures et sur approbation de la directrice des transports de la MRC, au fur et à mesure de l'accomplissement des mandats.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-52 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 7 600,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8784-03-13 Impression de la publicité Éco-passe 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'octroyer un mandat pour l'impression d'une publicité concernant l'Éco-passe;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 7 mars 2013, de l'entreprise Copie AM, au montant de 389,25\$, excluant les taxes, pour l'impression de 6 000 feuillets publicitaires et de 200,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 20 affiches publicitaires concernant l'Éco-passe;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Copie AM pour l'impression de 6 000 feuillets publicitaires, au montant de 389,25\$, excluant les taxes et pour l'impression de 20 affiches publicitaires concernant l'Éco-passe, au montant de 200,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 7 mars 2013, de l'entreprise susmentionnée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-53 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 589,25\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun - Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8785-03-13 Publicité dans les journaux relative au vélo-bus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire paraître une publicité relative au vélo-bus dans le journal Trait d'Union, pour un montant de 730,00\$, excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 910,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître une publicité relative au vélo-bus dans le journal Trait d'Union, pour un montant de 730,00\$, excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 910,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-54 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 640,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8786-03-13 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 29 mars et 1^{er} avril 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service les 29 mars et 1^{er} avril 2013 sur les circuits numéros A25, 19, 18 et 40;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service, les 29 mars et 1^{er} avril 2013 sur les circuits numéros A25, 19, 18 et 40, pour un montant de 3 882,94\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-55 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 882,94\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-439 «*Service de transport*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8787-03-13 Achat de panneaux d'arrêt d'autobus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de faire l'achat de cent (100) panneaux d'arrêt d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par l'entreprise Martech inc. au montant unitaire de 21,50\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission présentée par l'entreprise Martech inc., pour l'achat de cent (100) panneaux d'arrêt d'autobus, au montant de 2 150,00\$ \$, excluant les taxes, soit et est acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-56 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 150\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725, «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8788-03-13 Branchement électrique d'abribus (Abrogée par résolution 8984-06-13)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer le raccordement électrique pour l'éclairage d'un abribus situé sur le boulevard des Seigneurs près du boulevard Moody et de deux (2) abribus situés à l'Île Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le prix soumis par l'entreprise J.N.A. Leblanc électrique inc., au montant de 2 245,00\$, excluant les taxes, pour l'abribus situé sur le boulevard des Seigneurs et au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, pour 2 abribus situés à l'île des Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à confier les travaux de raccordement électrique d'abribus à l'entreprise J.N.A. Leblanc électrique inc., pour l'éclairage de l'abribus situé sur le boulevard des Seigneurs pour un montant de 2 245,00\$, excluant les taxes et pour l'éclairage des 2 abribus situés sur l'Île Saint-Jean pour un montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise datée du 22 février 2013 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-57 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 11 755,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 «*Infrastructure* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8789-03-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 février au 15 mars 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1874, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 260,21\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 février au 15 mars 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 260,21\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 février au 15 mars 2013, le tout conformément à la facture numéro 1874 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-59 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 260,21\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8790-03-13 Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 24 au 26 avril 2013 à Lévis

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu à Lévis, les 24, 25 et 26 avril 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE madame Odette Quevillon soit et est autorisée à participer au Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013, à Lévis. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-60 émis par le trésorier au montant de 50,00\$, par personne, poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8791-03-13 Autorisation de paiement – Logiciel Parcours

CONSIDÉRANT la facture datée du 1^{er} mars 2013 de l'entreprise Logiciel GMM, au montant de 550,00\$, excluant les taxes, pour le support technique du logiciel *Parcours* et ce, pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, à l'entreprise Logiciel GMM, la somme de 550,00\$, excluant les taxes, pour le support technique du logiciel *Parcours* et ce, pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014, conformément à la facture datée du 1^{er} mars 2013 transmise par ladite entreprise.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-61 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 550,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-419, «*Services professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8792-03-13 Impression de billets pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de billets pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 28 février 2013 de l'imprimerie *CMI 2000*, au montant de 485,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 600 billets pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie *CMI 2000*, pour l'impression de 600 billets pour le transport adapté, pour un montant de 485,00\$, excluant les taxes et qu'il soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur réception des billets et de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-62 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 485,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8793-03-13 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation présentées par l'APHPRN pour des activités hors territoire;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la demande de dérogation relative à l'activité annuelle de « cabane à sucre » le samedi 23 mars 2013 à l'Assomption et refuse les demandes de dérogation relatives à « l'atelier de peinture à l'huile » se tenant à Repentigny.

QUE les personnes et organismes concernés par cette décision en soient avisés.

ADOPTÉ

8794-03-13 Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière le 20 mars 2013

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 20 mars 2013, à l'Impéria Hôtel et Suites, à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC délèguent mesdames, Denise Paquette, Marie-Josée Beaupré, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Normand Pagé, Stéphane Berthe pour les représenter au Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 20 mars 2013, à l'Impéria Hôtel et Suites, à Terrebonne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-63 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 55,00\$, par personne, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8795-03-13 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins – Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles COBAMIL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, au montant de 300,00\$, au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-64 émis par le trésorier au montant de 300,00\$ poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8796-03-13 Renouvellement des inscriptions annuelles aux Tableaux de l'Ordre des Urbanistes du Québec, de l'Ordre des membres du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté au Tableau de l'Ordre des Urbanistes du Québec ainsi que l'inscription à titre d'urbaniste-stagiaire de monsieur Mathieu Gaudette de l'Ordre des Urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau et de monsieur Charles Dubuc au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de madame Marie-Claude Corbeil au Tableau de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec, incluant une prime pour le Régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Ordre des Urbanistes du Québec, les cotisations annuelles de monsieur Daniel Pilon et de madame Chantal Laliberté, au montant de 638,82\$ chacune, incluant les taxes ainsi que la cotisation de monsieur Mathieu Gaudette, au montant de 369,28\$, incluant les taxes, et que mesdames Marie-Claude Corbeil et Martine Baribeau soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la MRC les Moulins, la *Déclaration de l'employeur (annexe III)* des Formulaires de demande d'inscription au Tableau de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Barreau du Québec, les cotisations annuelles de madame Martine Baribeau et de monsieur Charles Dubuc, au montant de 1 972,72\$ chacune, incluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec, la cotisation annuelle de madame Marie-Claude Corbeil, au montant de 989,14\$, incluant les taxes ainsi qu'une prime pour le Régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle, au montant de 54,50\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-65 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 636,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8797-03-13 Formation continue de l'Ordre des Urbanistes du Québec concernant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*

CONSIDÉRANT qu'une formation concernant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* est offerte par l'Ordre des Urbanistes du Québec, au montant de 347,90\$, excluant les taxes, le 15 mars 2013, à Montréal;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste, soit et est autorisé à assister à la formation offerte par l'Ordre des Urbanistes du Québec, relativement à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, pour un montant de 347,90\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra le 15 mars 2013, à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-65.1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 347,90\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8798-03-13 Renouvellement de la cotisation de la MRC au Conseil de la Culture de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de la MRC au Conseil de la Culture de Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Culture Lanaudière, l'adhésion annuelle pour l'année 2013-2014, au montant de 200,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-66 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8799-03-13 Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 24 au 26 avril 2013

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 24, 25 et 26 avril 2013, à l'Hôtel Plaza de Valleyfield;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 24, 25 et 26 avril 2013, à l'Hôtel Plaza de Valleyfield. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-67 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 350,00\$, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8800-03-13 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 24 au 26 avril 2013

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 24 au 26 avril 2013, à Québec;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement du territoire, soit et est autorisée à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 24 au 26 avril 2013, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-68 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8801-03-13 Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8269-03-12, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 150 000,00\$, répartie sur cinq (5) ans, à la Fondation du Cégep de Terrebonne;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 30 000,00\$, à la Fondation du Cégep de Terrebonne, pour l'année 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-69 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$ pour l'année 2013, poste budgétaire 2629-973 «*Fondation Cégep régional de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8802-03-13 Approbation du rapport 2012 relatif au *Programme d'aide financière aux MRC*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7809-03-11, a autorisé la signature d'une entente de gestion relative au *Programme d'aide financière aux MRC*, laquelle exige un rapport annuel de la MRC au MAMROT;

CONSIDÉRANT le rapport 2012 relatif au *Programme d'aide financière aux MRC* sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes, joint à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport 2012 relatif au *Programme d'aide financière aux MRC* sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes, joint à la présente résolution soit et est approuvé.

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste soit et est autorisée à signer pour monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le rapport relatif au *Programme d'aide financière aux MRC* et que ledit rapport soit transmis au MAMROT.

ADOPTÉ

8803-03-13 Demande à la Caisse Desjardins de Terrebonne d'augmenter la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit augmenter le montant de sa marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne pour couvrir les dépenses courantes d'administration;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à demander à la Caisse Desjardins de Terrebonne d'augmenter la marge de crédit de la MRC Les Moulins à 1 750 000 \$ au taux de base.

ADOPTÉ

8804-03-13 «Conditions de travail et avantages sociaux» des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une précision au document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux*» des employés de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le paragraphe suivant soit et est ajouté au document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux des employés de la MRC Les Moulins* :

Salaire - Changement d'échelon :

Les changements d'échelon se feront à la date anniversaire, soit 12 mois après la date d'entrée en fonction et, par la suite, à tous les douze mois, et ce, jusqu'au dernier échelon.

QUE ledit document incluant l'ajout soit et est adopté.

ADOPTÉ

8805-03-13 Confirmation de l'engagement d'une réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8751-02-13, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager une réceptionniste, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Mélanie Robillard à titre de réceptionniste, laquelle entrera en fonction à compter du 25 mars 2013;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement de madame Mélanie Robillard à titre de réceptionniste, laquelle entrera en fonction à compter du 25 mars 2013, le tout selon les termes et modalités mentionnés dans la résolution numéro 8751-02-13.

ADOPTÉ

8806-03-13 Renouvellement du plan de service Acomba de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu l'avis de renouvellement de son plan de service Acomba, de l'entreprise ACCEO Solutions, au montant de 162,57\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser l'entreprise ACCEO Solutions, un montant de 162,57\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de son plan de service Acomba.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-70 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 162,57\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8807-03-13 Délégation pour appel d'offres à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour le prochain contrat d'assurance collective (Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par Monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC Les Moulins délègue à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégué.

ADOPTÉ

8808-03-13 Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du Fonds régional Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, est responsable de la gestion du fonds régional d'assurance collective pour les municipalités de la région Lanaudière depuis la création dudit fonds;

CONSIDÉRANT QUE le professionnalisme de monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, représente un atout précieux pour les administrateurs du régime d'assurance collective de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes audit fonds procéderont à un appel d'offres pour un nouveau contrat débutant le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, au comité de gestion du Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins accepte l'offre présentée par monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, au taux annuel de dix pour cent (10%) pour la durée du contrat octroyé à l'assureur et lui confie le mandat de gestion du Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière.

QUE les honoraires payables à monsieur Pierre Piché soit et sont inclus dans les coûts qui nous sont proposés par l'assureur et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne soit requise.

QUE l'offre de services de monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux.

ADOPTÉ

8809-03-13 Demande de commandite – 16^e édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la 16^e édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière qui aura lieu les 24 et 25 août 2013 dans la région de Lanaudière;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de 1 500,00\$ par année, pour une période de trois (3) années consécutives, soit 2013, 2014 et 2015, dans le cadre du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-71 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500\$, par année, poste budgétaire 2110-311 «*Législation - frais de représentation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8810-03-13 Autorisation de paiement à Fiducie Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.) pour l'utilisation d'un terrain pour un abribus situé sur la rue Bohémier à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 6231-06-07, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec la Fiducie Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.) au montant de 365,00\$ annuellement, pour l'utilisation d'un terrain pour un abribus situé sur le terrain adjacent au centre d'achat Smart Center, sur la rue Bohémier, côté Est à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la Fiducie Immobilière SCPG (9143-9349 Québec inc.), un montant de 365,00\$ pour l'année 2013, pour l'utilisation d'un terrain pour un abribus situé sur le terrain adjacent au centre d'achat Smart Center, sur la rue Bohémier, côté Est à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-72 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 365,00\$, poste budgétaire 2370-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8811-03-13 Autorisation de paiement à la firme Optimum – Rachat de service et calcul des facteurs d'équivalence

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8701-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Optimum pour le calcul du coût de rachat d'années de service par les employés de la MRC Les Moulins et pour le calcul des facteurs d'équivalence pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la facture numéro 21215, au montant de 14 922,03\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 14 922,03\$, incluant les taxes, à la firme Optimum, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du calcul du coût de rachat d'années de service par les employés de la MRC Les Moulins et pour le calcul des facteurs d'équivalence pour l'année 2012.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-11 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8812-03-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8715-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 356797, au montant de 1 791,28\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 1 791,28\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 356597, transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8813-03-13 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution de la MRC Les Moulins aux factures d'honoraires relatives à la Table des préfets et abrogation de la résolution numéro 8749-02-13 concernant l'autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption d'une facture

CONSIDÉRANT les factures transmises à la MRC Les Moulins par la MRC de L'Assomption, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins quant aux résolutions de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPECN) numéros 12-08-172, 12-06-150, 10-07-159 ainsi qu'à la contribution de la MRC Les Moulins quant à l'affichage dans La Presse et dans le journal Constructo d'un appel d'offre sur le PDGMR tel que convenu par la TPECN, au montant total de 10 445,11\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 8749-02-13 autorisant le paiement d'une facture à la MRC de L'Assomption, laquelle contenait une erreur;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 8749-02-13 adoptée par le conseil de la MRC le 12 février 2013 soit et est abrogée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 10 445,11\$, incluant les taxes, pour la contribution de la MRC Les Moulins aux factures concernant les résolutions de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPECN) numéros 12-08-172, 12-06-150, 10-07-159 ainsi qu'à la contribution de la MRC Les Moulins quant à l'affichage dans La Presse et dans le journal Constructo d'un appel d'offre sur le PDGMR tel que convenu par la TPECN.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-74 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 10 445,11\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8814-03-13 Les Marchés moulinois 2013

CONSIDÉRANT QUE les analyses de la SODAM concluent qu'il faille déplacer le marché de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE ce déménagement entraînera des coûts supplémentaires en immobilisations et en publicité;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du budget pro forma 2013 déposé par la SODAM;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte de contribuer une somme de 41 850\$ pour l'année 2013 incluant toutes les dépenses prévues pour la tenue des marchés moulinois 2013 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre ladite somme selon les termes et modalités prévus dans le protocole à venir.

QUE la MRC demande à la SODAM de lui transmettre ses états financiers à la fin de son exercice.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-76 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 41 850,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-974 «SODAM», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8815-03-13 Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'invitation faite par Tourisme Lanaudière pour participer au Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière (FDOTL), Fonds notoriété 2013-2015;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de partenariat touristique 2013-2015 présenté aux élus de la MRC Les Moulins par le directeur général de Tourisme Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC à participer au fonds par l'entremise du CLDEM;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins signifie son grand intérêt au Fonds de développement de l'offre touristique de Lanaudière (FDOTL) et demande au CLDEM de prévoir, à même son budget, une somme de 25 000\$ par année pour les deux prochaines années soit 2013-2014 et 2014-2015.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au président du CLDEM, monsieur François Duval et à la présidente de Tourisme Lanaudière, madame Évangéline Richard.

ADOPTÉ

8816-03-13 Délégation de représentants de la MRC Les Moulins à la Table régionale sur l'énergie du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière concernant la participation de la MRC Les Moulins aux travaux de la Table régionale sur l'énergie;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE monsieur Stéphane Berthe et monsieur Marc Léger soient et sont délégués pour représenter la MRC Les Moulins à la Table régionale sur l'énergie du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière.

ADOPTÉ

8817-03-13 Résultats de la démarche de priorisation des projets concertés pour le territoire de la MRC Les Moulins, dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8764-02-13, les membres du conseil de la MRC Les Moulins accusé réception du Rapport de la démarche de priorisation des projets concertés pour le territoire de la MRC Les Moulins, dans le cadre du *Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) de Lanaudière*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont reçu la lettre de la Table pauvreté et solidarité concernant le résultat de la démarche de priorisation des projets, soit d'accepter la proposition de l'AQDR et d'accorder un montant de 27 034,00\$ au projet Accès aux ressources pour le respect des personnes Aînées;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins accuse réception de la lettre de la Table pauvreté et solidarité concernant le résultat de la démarche de priorisation des projets dans le cadre du *Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) de*

Lanaudière et affirment en avoir pris connaissance.

QUE la présente résolution soit transmise à la Conférence régionale des élus(es) (CRÉ) Lanaudière.

ADOPTÉ

8818-03-13 Demande d'appui de Télévision Régionale des Moulins (TVRM)

CONSIDÉRANT QUE la Télévision régionale des Moulins (TVRM) œuvre sur le territoire de la MRC Les Moulins et de L'Assomption depuis trente-cinq (35) ans;

CONSIDÉRANT QUE TVRM produit plus de 250 heures de télévision et rejoint plus de 250 000 foyers;

CONSIDÉRANT l'importance de la télévision communautaire et ses besoins croissants pour bien informer la population;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie, sans réserve, Télévision régionale des Moulins (TVRM) dans ses démarches pour obtenir une subvention via le *Programme d'aide aux médias communautaires* (PAMEC) dans le volet immobilisation.

QUE copie de cette résolution soit et est adressée à monsieur Raymond Poisson, président du conseil d'administration de Télévision régionale des Moulins (TVRM).

ADOPTÉ

8819-03-13 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour de services professionnels d'ingénierie afin de faire réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau (Secteur Georges VI)

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2013-95-DEC du comité exécutif de la Ville de Terrebonne demandant à la MRC Les Moulins de procéder à un appel d'offres pour des services professionnels afin :

- de réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau;
- de faire les démarches auprès du MDDEFP afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- de faire une estimation des travaux afin que la Ville puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux pour le nettoyage du cours d'eau Le Grand Ruisseau afin d'effectuer les relevés de terrain, de réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux dudit cours d'eau, de faire les démarches auprès du MDDEFP afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de faire une estimation des travaux afin que la Ville de Terrebonne puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC pour ces travaux, de préparer les documents d'appel d'offres pour les services d'un entrepreneur et de déterminer le bassin des contribuables intéressés et bénéficiaires des travaux.

ADOPTÉ

8820-03-13 Résolution adoptant la grille de pondération de la MRC Les Moulins devant servir dans le cadre d'appel d'offres pour des services professionnels et abrogation de la résolution numéro 8519-09-12

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement et le fonctionnement dudit système de pondération doit respecter les règles mentionnées à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8519-09-12, le conseil de la MRC a adopté le document intitulé : « *Grille d'évaluation des soumissions – Soumissions pour services professionnels en ingénierie* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'adopter une grille de pondération devant servir dans le cadre de tous les appels d'offres pour des services professionnels et qu'il y a ainsi lieu d'abroger la résolution numéro 8519-09-12;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document établissant un système de pondération et d'évaluation intitulé : « *Grille d'évaluation des soumissions – Soumissions pour services professionnels* », lequel respecte les règles exigées par l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, soit et est adopté et que la résolution numéro 8519-09-12 soit et est abrogée.

QUE le comité de sélection, dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2-2013, soit formé de madame Martine Baribeau et de messieurs Daniel Pilon et Marc Léger et que le comité de sélection, dans le cadre de l'appel d'offres numéro 3-2013, soit formé de monsieur Daniel Pilon, madame Martine Baribeau et monsieur Guy Daoust ou Daniel Sauriol ou Sylvain Chevrier.

ADOPTÉ

8821-03-13 Examen et approbation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-009 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-009 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-009 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

8822-03-13 Dépôt du procès-verbal de correction relatif à une modification au règlement numéro 129R relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier du procès-verbal de correction concernant une modification apportée au règlement numéro 129R relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ.

ADOPTÉ

8823-03-13 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement du 12 mars 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8824-03-13 Gala des Excelsiors le 19 avril 2013

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Excelsiors qui aura lieu le vendredi 19 avril 2013, au Centre St-Jean-Bosco, à Saint-Charles-Borromée;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC délèguent madame Marie-Josée Beaupré pour les représenter au Gala des Excelsiors qui aura lieu le vendredi 19 avril 2013, au Centre St-Jean-Bosco, à Saint-Charles-Borromée. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-77 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 155,00\$, par personne, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8825-03-13 Dépôt de l'étude d'opportunité transmise à la MRC Les Moulins par Tourisme des Moulins pour un Centre des Congrès

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'étude d'opportunité transmise à la MRC Les Moulins par Tourisme des Moulins pour un Centre des Congrès, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Période de questions

Madame Hélène Michaud, citoyenne de Terrebonne, questionne concernant le projet de règlement numéro 97-33 de la MRC Les Moulins. Monsieur Yvan Albert, citoyen de Laval, questionne également relativement au projet de règlement numéro 97-33. Madame Annick Hupperetz, citoyenne de Sainte-Thérèse, interroge aussi le conseil relativement au projet de règlement numéro 97-33. Madame Hélène Michaud reprend la parole et demande si une date est prévue pour l'adoption du règlement numéro 97-33 et fait part de quelques préoccupations. Monsieur Antonio Sanchez, citoyen de Terrebonne, commente à son tour. Finalement, madame Nathalie Dubé, citoyenne de Terrebonne, questionne concernant le point numéro 32 du projet d'ordre du jour.

8826-03-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier